

SAS AB DECORATION INTERIEURE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 104, route de Nice
06650 LE ROURET
Immatriculée au RCS de GRASSE sous le N° 950 923 730

PROCES VERBAL DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 18/02/2026

LA SOUSSIGNEE :

- **Madame Aurélia BOUCHENINO**, née le 20 mars 1985 à Maison Lafitte (78), de nationalité française, demeurant 1070 Route de Grasse à ROQUEFORT LES PINS (06330).

Agissant en qualité d'associé unique et de Président de la société AB DECORATION INTERIEURE, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, ayant son siège social au 104 route de Nice à LE ROURET (06650), inscrite au RCS de GRASSE sous le n° 950 923 730.

L'objet du présent procès-verbal est la modification du siège social de l'entreprise, l'extension de l'activité et de l'objet social de l'entreprise, ainsi que les modifications corrélatives des articles des statuts correspondants.

Première délibération

Madame BOUCHENINO, associée unique et Président de la société AB DECORATION INTERIEURE, décide d'étendre, à compter du 18 février 2026, l'objet social de l'entreprise aux activités suivantes :

« Activités spécialisées de design, à savoir le conseil en architecture d'intérieur, design d'intérieur, aménagement, agencement et décoration de locaux privés ou professionnels. »

En conséquence l'article 2 des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 2 - OBJET SOCIAL

La société a pour objet, en France et à l'étranger, :

Les activités spécialisées de design, à savoir le conseil en architecture d'intérieur, design d'intérieur, aménagement, agencement et décoration de locaux privés ou professionnels.

L'achat et la vente d'objets de décoration, d'ameublement d'intérieur et extérieur, d'arts de la table, d'art de la lumière, de textiles d'intérieur, et de tous articles pour la maison.

Le développement et l'exploitation, par quelque moyen que ce soit, d'activités dans le secteur de la décoration d'intérieure.

La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, immobilières, civiles ou commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. »

Deuxième délibération

Madame BOUCHENINO, associée unique et Président de la société AB DECORATION INTERIEURE, décide de transférer, à compter du 18 février 2026, le siège social à l'adresse suivante : Place du Marché à ROQUEFORT LES PINS (06330)

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : Place du Marché à ROQUEFORT LES PINS (06330)

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la même ville ou des départements limitrophes par simple décision du Président.

Il pourra être transféré en tout autre endroit par décision de l'associé unique. »

Troisième délibération

Madame BOUCHENINO, associée unique de la société AB DECORATION INTERIEURE, confère tous pouvoirs au Président avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Fait en 2 Exemplaires
A LE ROURET, le

Madame Aurélia BOUCHENINO

25/02/26

